

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

Référence (ex : DOC-2020-02), mots-clé...



Applicable du 24 mai 2002 au 12 mars 2019

[Imprimer](#) [Télécharger](#)

Instruction DOC-2002-01

## Sociétés civiles de placement immobilier - SCPI


### Version consultée

### Résumé

La présente instruction apporte des précisions sur les dispositions applicables aux sociétés civiles de placement immobilier (SCPI), notamment sur la procédure d'agrément des sociétés de gestion, l'offre au public, la cession des parts sur le registre des ordres et l'information périodique des SCPI, ainsi que sur l'expert immobilier (acceptation et rapport annuel de l'expert immobilier).

 **Télécharger la doctrine**

### Textes de référence

➤ [Articles 321-41 à 321-48 du règlement général](#) 

➤ [Articles 422-1 et suivants du règlement général](#) 



## Mots clés

INFO PÉRIODIQUE & PERMANENTE

*Mentions légales :*

*Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*

